



Communiqué, le 21 juin 2022

**Crime du chlordécone : la lutte et le combat continuent aux Antilles !
Nos organisations soutiennent, nous exigeons d'être reçues par trois ministres !**

La population antillaise était dans la rue le samedi 28 mai pour contester un probable non-lieu que pourrait rendre la justice dans l'instruction des plaintes contre l'empoisonnement au chlordécone, ce pesticide très dangereux et nocif pour la santé.

Les citoyen-nes, syndicats, associations et partis politiques repartent en action sur plusieurs jours juste après le deuxième tour des élections législatives pour envoyer un message fort au gouvernement. Aux Antilles, le combat et la lutte continuent afin que les gouvernements successifs reconnaissent leurs responsabilités dans ce dossier et prennent des mesures concrètes pour que cesse cet interminable scandale sanitaire qui n'a que trop duré.

Le chlordécone est un pesticide coriace non biodégradable qui n'est pas près de disparaître. Considéré comme extrêmement nocif, ce pesticide n'a plus été utilisé aux États-Unis dès 1976. Il aura fallu attendre 1990, pour qu'il soit interdit dans l'Hexagone. Mais par dérogation ministérielle et sur pression des planteurs békés antillais, il a continué d'être utilisé en Guadeloupe et en Martinique 3 années supplémentaires. Ce pesticide a donc été utilisé sur les bananiers dans les Antilles françaises entre 1972 et 1993, au minimum 17 années de trop.

Les antillais-es font face à un désastre sanitaire depuis de très nombreuses années. En effet, malgré des plaintes déposées en 2006 sur des faits qui se sont produits entre 1972 et 1993, plus de 90 % de la population actuelle est toujours exposée aux contaminations contenues dans les sols et la mer aujourd'hui encore et ce pour des siècles. Cette inertie de la part du gouvernement est inacceptable.

La contamination au chlordécone est catastrophique. Il pénètre dans le sang, générant ainsi des maladies telles que des cancers, et plus grave, des décès. Le gouvernement ne peut plus fermer les yeux. Il se doit de réagir et de prendre toutes les mesures nécessaires en commençant par répondre aux revendications et demandes de la population antillaise. Les coupables de cet empoisonnement doivent être condamnés. Un non-lieu serait scandaleux. Même lors de sa visite en 2018, le Président de la République, Emmanuel Macron avait qualifié l'affaire du chlordécone de "scandale environnemental".

En soutien aux Antilles, nos organisations : la Fédération Syndicale Unitaire, la Fondation Copernic, la Confédération paysanne, ATTAC France, la Confédération Générale du Travail et l'Union syndicale Solidaires ont sollicité par courriel une audience le 25 mai 2022 auprès de Madame Yaël BRAUN PIVET, ministre de l'Outre-mer et Monsieur DUPONT MORETTI, ministre de la Justice, garde des Sceaux. Cette demande est restée sans réponse de leur part. Cela en dit long sur le traitement réservé à la population des Antilles. Aujourd'hui, Nous sollicitons également une audience auprès de Madame la Ministre de la Santé et de la Prévention.

La ministre de l'Outre-mer, la Ministre de la Santé et de la Prévention et le ministre de la Justice doivent prendre la mesure de ce "massacre environnemental et sanitaire", et doivent en faire l'une de leurs priorités. Comme aux Antilles, nous ne lâcherons rien ! Nous renouvelons notre demande d'audience auprès de ces deux ministres, nous souhaitons être reçus et entendus dans les plus brefs délais !

Pour obtenir justice et réparation, tout comme aux Antilles, nos organisations ne lâcheront rien !